



Ville de Leforest

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Audrey COILLOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maria PARISIS, David MORGANO, Sylvain COLIN, Nicolas WOJTKOWIAK, Elodie FLAMENT, Delphine REMILI, Christophe HUON, Linda OURAGHI, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Bruno ROSIER a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.
Françoise MORELLE a donné procuration à Marie-Louise BOUSSEMART.
Marie-Christine RUELLE a donné procuration Christophe HUON.
Maryline PRZYBYSZEWSKI a donné procuration à Daniel GOUBEL.
Tiphany USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvain COLIN, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

1-1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024.



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

JV/PL/MHL

DELIBERATION N° 1 / 1

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget primitif.

L'Article L5217-10-4 du CGCT précise que ce Débat doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire, joint à cette délibération.

De plus, le décret 2016-841 du 24 Juin 2016, pris pour l'application de l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, prévoit dans ses articles 1 et 2 le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire a présenté avec l'Adjoint aux finances le rapport d'orientation budgétaire (ROB) résumant les grandes évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Le débat est ensuite ouvert.

Conformément aux dispositions de l'Article 107 de la Loi NOTRe, l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Vu la présentation du rapport budgétaire joint en annexe,

Sur proposition du Bureau Municipal du 13 mars 2024,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette délibération constatant l'organisation de ce débat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Pour extrait certifié conforme à l'original

Publié et affiché le 20 mars 2024.

*Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



Rapport d'orientation budgétaire 2024

Ville de Leforest

Conseil Municipal du 19 MARS 2024

Cadre réglementaire du débat d'orientation budgétaire

- Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants (articles L 2312-1 du CGCT).
- Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant, les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les dix semaines précédant le vote du budget, et ne pas avoir lieu ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ni lors d'une séance précédant, le même jour, celle du vote du budget.

Cadre réglementaire du débat d'orientation budgétaire

- L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du CGCT en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit depuis faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.
- Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :
 - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
 - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.
 - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.

Le contexte national et international



Contexte international

La croissance internationale :

- L'économie mondiale est toujours en zone de turbulences, secouée par les tensions en Mer Rouge, l'enlisement de la guerre en Ukraine et le réchauffement climatique.
- Dans ses dernières prévisions intermédiaires, le FMI table sur une croissance mondiale de 3,1% en 2024.
- Cette révision à la hausse ne doit pas masquer les difficultés d'une croissance planétaire à bout de souffle. L'activité mondiale ne cesse de ralentir depuis 2022.
- Ce sont notamment les bonnes performances de l'économie américaine et de certains des principaux pays émergents, comme la Chine, qui devraient permettre à l'économie mondiale de faire mieux cette année qu'initialement attendu (source : FMI).

Contexte national

- Selon une première estimation de l'INSEE, la croissance économique a été de 0,9 % en 2023 en France, en baisse de 1,6 point par rapport à 2022.
- Fin 2023 le taux de chômage augmente ainsi de 0,2 point, à 7,4 % de la population active en France (hors Mayotte) (INSEE).
- L'inflation a atteint en moyenne 4,9 % sur l'ensemble de l'année écoulée, contre 5,2 % en 2022, quand le chiffre moyen de 1999 à 2020 était de 1,4 % (INSEE). Pour 2024, tous les économistes tablent sur une poursuite du ralentissement de l'inflation, même s'ils ne sont pas d'accord sur le tempo. L'Insee prévoit ainsi une inflation à 2,6 %, sur un an en juin prochain.
- Une hausse des bases locatives fixées par l'Etat et indexées sur l'indice des prix à la consommation de fin novembre 2023 de 3,9% en 2024.

Les impacts de la loi de finances du 29 décembre 2023

Déficit public

- La loi de finances prévoit de réduire le **déficit public à 4,4%** du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait **146,9 milliards d'euros**.

L'énergie

- La loi met en œuvre la **sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique** en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales.
- le gouvernement prévoit pour un an le **maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%** (pour les particuliers, les micro-entreprises et les petites collectivités territoriales).

Les impacts de la loi de finances du 29 décembre 2023

Les mesures pour les collectivités :

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023 pour renforcer la péréquation verticale, soutenir la transition écologique (DF : - 1,2%; DSR : + 7,22%; DSU : + 5,7%)
- Soit une augmentation de la DGF de 1,16%, bien inférieure à l'inflation de 2,26% pour 2024.
- **Le Fonds vert est renforcé** : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- Instauration d'un **budget vert** pour les communes de plus de 3 500 habitants créant une obligation nouvelle pour toutes les collectivités locales de plus de 3500 habitants, d'annexer à leur compte administratif une évaluation d'impact du budget pour la transition écologique, à compter de l'exercice 2024.

Les orientations budgétaires locales en fonctionnement 2024

Les dépenses de fonctionnement : le 011

Protéger notre budget de fonctionnement grâce aux économies d'énergie :

En 2023, la commune a subi une hausse de 773% du prix de l'électron pour la fourniture d'électricité des bâtiments et de 202% pour l'éclairage public, soit une hausse prévue de 353% sur la facture TTC pour les bâtiments, « amortisseur » de l'Etat déduit, et de 143% pour les factures d'éclairage public.

L'installation de boîtiers régulateurs sur les chauffages électriques, l'extinction de l'éclairage public, la baisse des températures a permis de limiter considérablement l'impact de la hausse de l'énergie sur le budget de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement : le 011

Protéger notre budget de fonctionnement grâce aux économies d'énergie :

Entre 2022 et 2023, ont ainsi été économisés :

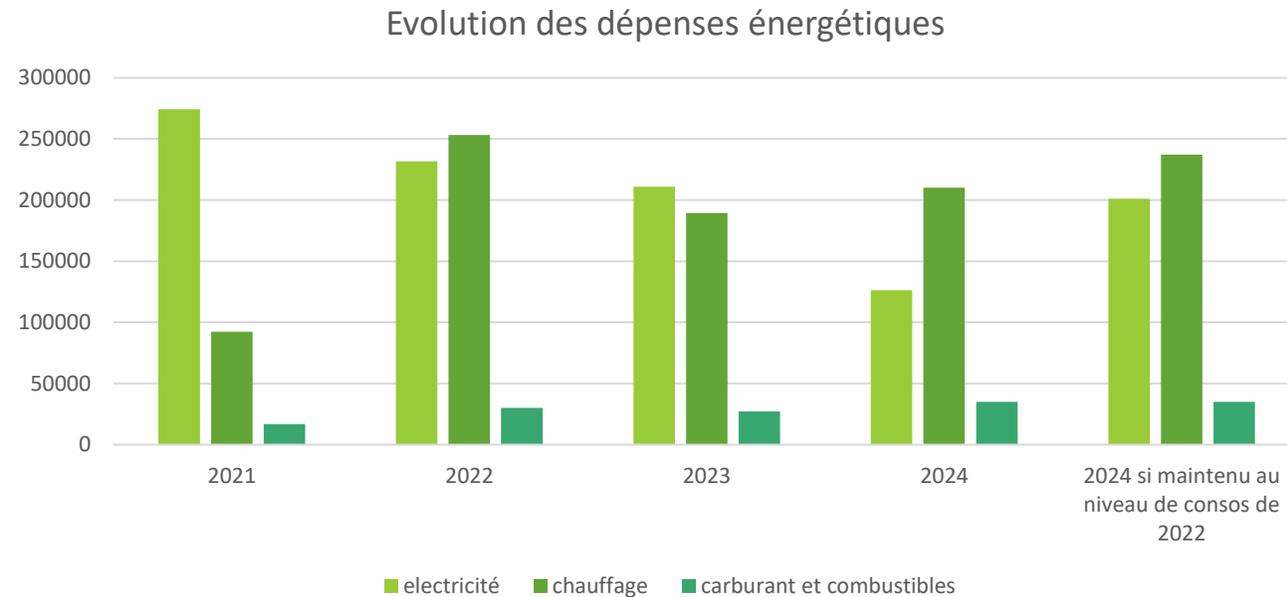
- 600 000 kwh d'électricité soit une diminution d'un tiers de la consommation.
- 187500 kwh de gaz soit une diminution de 21 % de la consommation.

Le cours du gaz et du pétrole restant quant à eux élevés.

Les dépenses de fonctionnement : le 011

Protéger notre budget de fonctionnement grâce aux économies d'énergie :

Evolution des dépenses énergétiques pour l'année 2024 en maintenant les efforts ou en revenant à une consommation de 2022 (avant économies et extinction notamment) :



Les dépenses de fonctionnement : le 011

Des économies toujours nécessaires mais qui resteront constantes :

Les économies projetées au budget 2023 ont porté leurs fruits et les services ont fait preuve de capacités d'adaptation pour permettre de maintenir la qualité de service.

Certains postes seront légèrement vus à la hausse notamment dans le cadre de la culture et aussi des sorties et actions en lien avec les accueils de loisirs.

Pour le reste, les dépenses des services resteront maintenues à leur niveau,

La ligne de conduite établie l'an dernier sera maintenue pour permettre à la collectivité de maintenir une marge de manœuvre permettant à l'avenir de continuer à investir et d'assumer le fonctionnement de la piscine.

Les dépenses de fonctionnement : les travaux en régie

Les travaux en régie 2024 concernent :

- La mise aux normes des salles polyvalentes,
- L'adaptation de la salle Porez aux besoins des associations,
- La poursuite de la réfection des allées du cimetière,
- Une partie de l'opération liée à l'aménagement d'une cantine au sein de l'école Voltaire sera elle aussi réalisée en régie,
- La poursuite des travaux d'entretien de voiries, parking et des bâtiments.

Les dépenses de fonctionnement : Le 012

Un 012 2023 réalisé inférieur à celui de 2022 et un prévisionnel 2024 en légère hausse :

- Une diminution des effectifs maîtrisée depuis 2014 liée notamment aux réorganisations et à certains départs,
- Des effectifs croissants dans les accueils périscolaires et extrascolaires qui suivent la hausse du nombre des usagers,
- Des crédits 2024 pour le 012 en légère hausse par rapport au budget 2023 (+2%) et qui témoignent, malgré l'effet glissement vieillesse technicité et les hausses du point d'indice, la prime pouvoir d'achat (pour un total de 120 000 €) d'importants efforts pour contenir la masse salariale,
- Des remplacements d'agents malades par des contrats qui ne se font que parcimonieusement (encadrement enfants),
- Une réouverture de la piscine qui peut être prise en compte sereinement budgétairement au regard des efforts effectués.

De la même manière que pour les dépenses du 011, la Ville recherche constamment à baisser sa masse salariale, elle a atteint aujourd'hui un seuil plancher où il lui sera difficile de faire mieux sans supprimer des services à la population ou toucher à leur qualité. Mathématiquement, après cette baisse en 2023, le 012 devrait augmenter très légèrement d'année en année pour prendre en compte le vieillissement de nos effectifs et les éventuelles nouvelles hausses du point d'indice.

Les dépenses de fonctionnement

Les effectifs :

- Une diminution de 19% sur l'effectif global depuis 2014
- Le recrutement d'agents prévu pour le fonctionnement de la piscine qui ramènerait l'effectif 2025 à peu près à son niveau de 2023

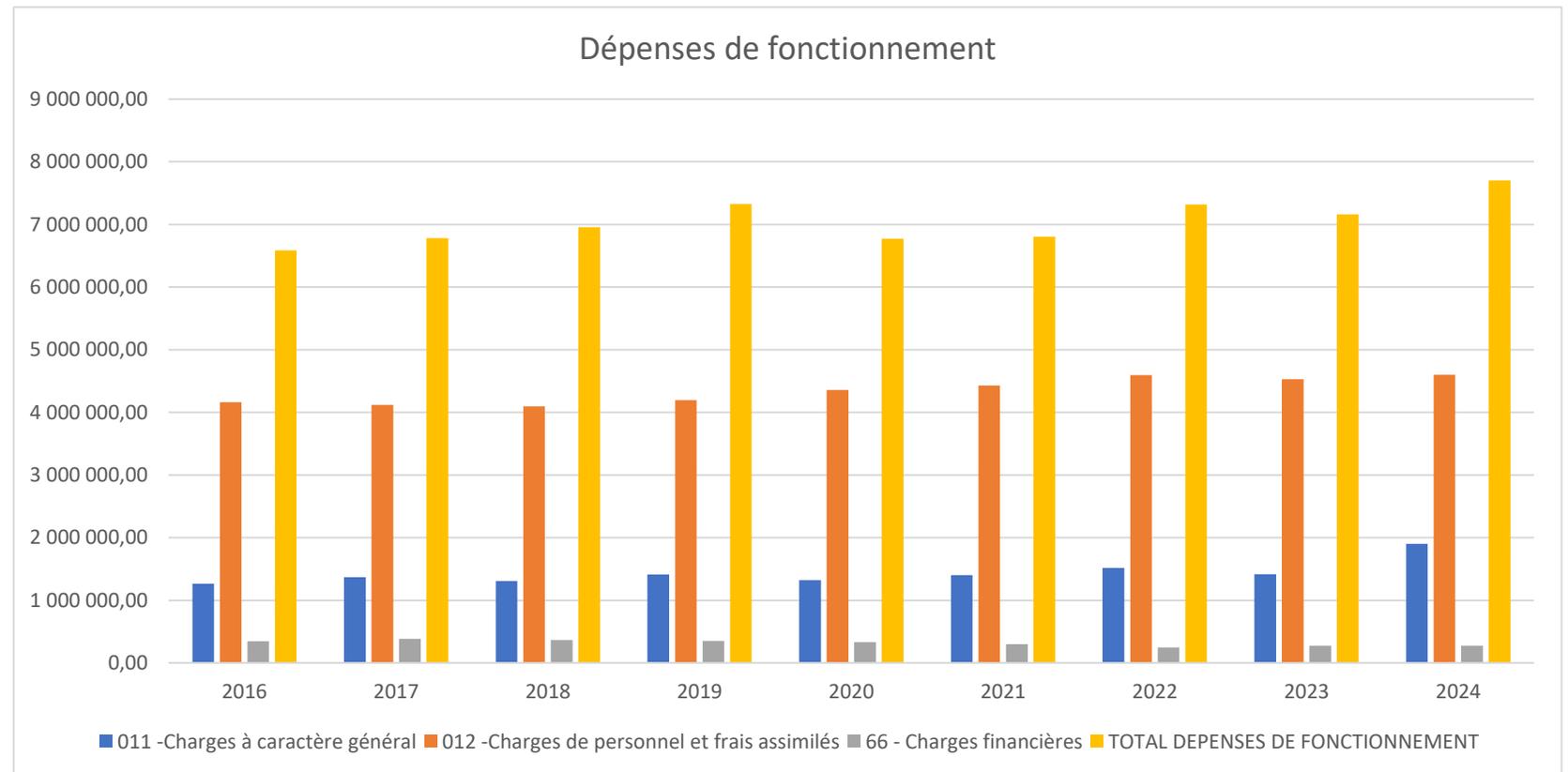
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	fin 2024
Contrats	23	23	16	11	22	25	29	31	32	32	33
Contrats aidés	14	17	18	18	1	4	5	5	4	3	0
Apprentis	2	5	5	6	4	2	2	2	1	1	1
Titulaires	98	98	95	98	96	93	89	87	87	80	78
Dont catégorie A	3	3	3	3	2	2	3	3	2	2	2
Dont catégorie B	10	11	10	9	9	9	8	8	8	8	8
Dont catégorie C	85	84	82	86	85	82	78	76	77	70	68
EFFECTIF TOTAL	137	143	134	133	123	124	125	125	124	116	112

Le temps de travail :

- Suite à la réforme des 1607H les agents de la collectivités travaillent 37h30 par semaine

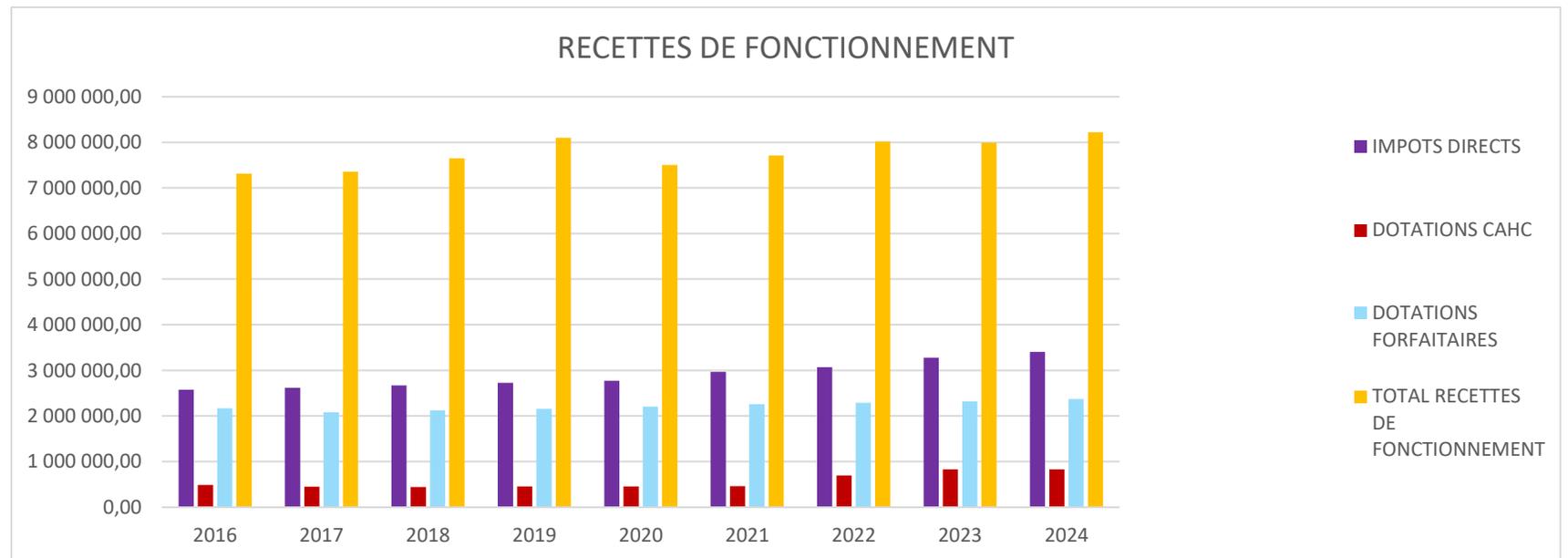
Les dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées compte tenu du contexte inflationniste



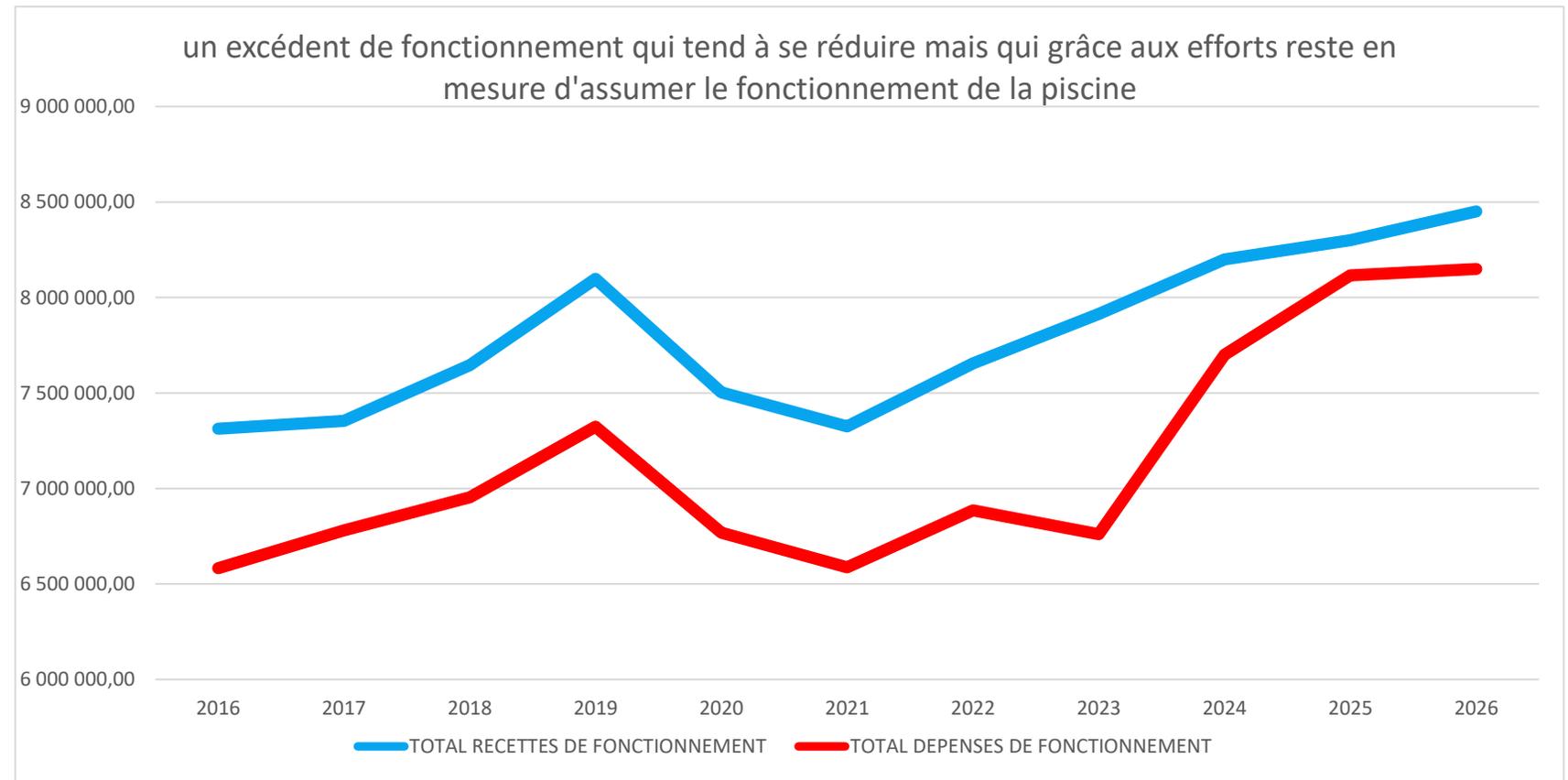
Les recettes de fonctionnement

- Un taux d'imposition inchangé depuis 2010 et qui restera inchangé cette année, mais un produit fiscal qui va évoluer mécaniquement avec les constructions de nouveaux logements et l'augmentation des bases de l'Etat (une augmentation des bases de 3,9% prévue pour 2024).
- Une Dotation de Solidarité Communautaire acquise de manière pérenne par le Pacte Financier (225 000 € supplémentaires par rapport à 2022),
- Une attribution de compensation exceptionnelle prorogée pour 2024 (+ 160 000 € par rapport à 2022)
- Des dotations forfaitaires qui devraient connaître une légère augmentation mais dont l'évolution ne couvre pas l'impact lié à l'inflation (52 000 € environ supplémentaires seraient attendus soit +2,25% pour une inflation sur l'année 2023 de 4,9%).



Un excédent de fonctionnement qui reste contracté

- Des dépenses qui resteront contraintes,
- Des intérêts d'emprunts qui sont maintenus à un haut niveau à cause du taux du livret A (maintien du taux à 3% jusqu'au 31 janvier 2025),
- Mais des efforts qui permettent de maintenir de l'autofinancement et d'assurer le fonctionnement à venir de la piscine



Les orientations budgétaires locales en investissement 2024

L'investissement 2024 - 2032

- La contractualisation avec la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin dans le cadre du Projet de Territoire Ecologique a permis d'inscrire une enveloppe de 2,5 millions d'euros pour la Ville de Leforest pour des projets en investissement relevant de la transition écologique sur la période 2022/2026.
- Toutefois, si cette contractualisation est une réelle opportunité, il n'en reste pas moins qu'elle ne couvre que 50% des dépenses, laissant à la collectivité la charge des 50% restantes. Dès lors, une clause de revoyure proposé en Conseil Communautaire pourra permettre d'ajuster et d'adapter à la conjoncture et autres subventions obtenues la liste des investissements nécessaires.
- Au-delà de la contractualisation avec la CAHC, le cycle d'entretien de nos équipements entamé en 2008 se prolongera jusqu'à 2032, également sur la base de l'autofinancement et des subventions. Toute nouvelle grosse opérations de voirie étant quant à elle conditionnée à la prise de compétence voirie par la CAHC.

L'investissement 2024

- **Achèvement des travaux de la piscine :**

1 919 000 €HT de surcoûts avaient été identifiés dans la prise en compte du pire des scénarii

A ce jour les surcoûts identifiés s'élèvent à 818 152 € (avenants et révisions)

D'autres surcoûts sont à prévoir mais devraient laisser entrevoir un coût global d'opération inférieur à celui envisagé lors de la reprise en juin 2023. Outre le PTE, ces surcoûts sont cofinancés par l'Etat, le Département et la Région, amenant la participation des partenaires à 80%.

- **Acquisition du matériel pédagogique, informatique**

- **Voirie :**

Solde de la MOU Kléber

Pas de réhabilitation globale mais plutôt une campagne intensifiée de reprises et de réfections des défauts de voirie sera entreprise cette année

- **Eclairage Public et rénovation de l'éclairage intérieur :**

Une poursuite du relamping en profitant des opportunités offertes par les CEE et les économies d'énergie

- **Ecole Voltaire:**

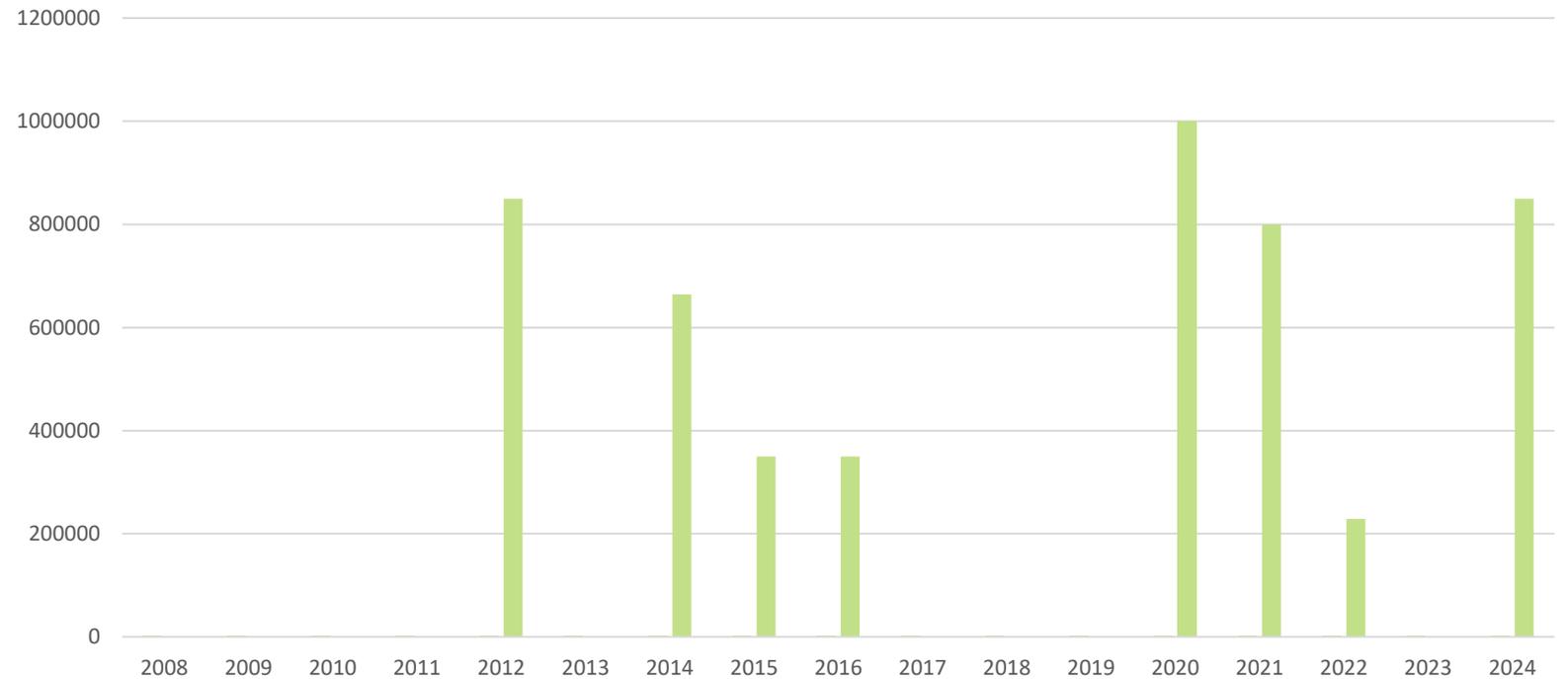
Poursuite des travaux de la salle des professeurs et du bureau du directeur. Démarrage des travaux du réfectoire

Outre le PTE, ces travaux sont financés par le fonds vert et la DETR.

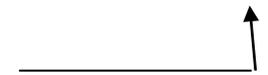
Structuration et informations liées à la dette

Les emprunts depuis 2008

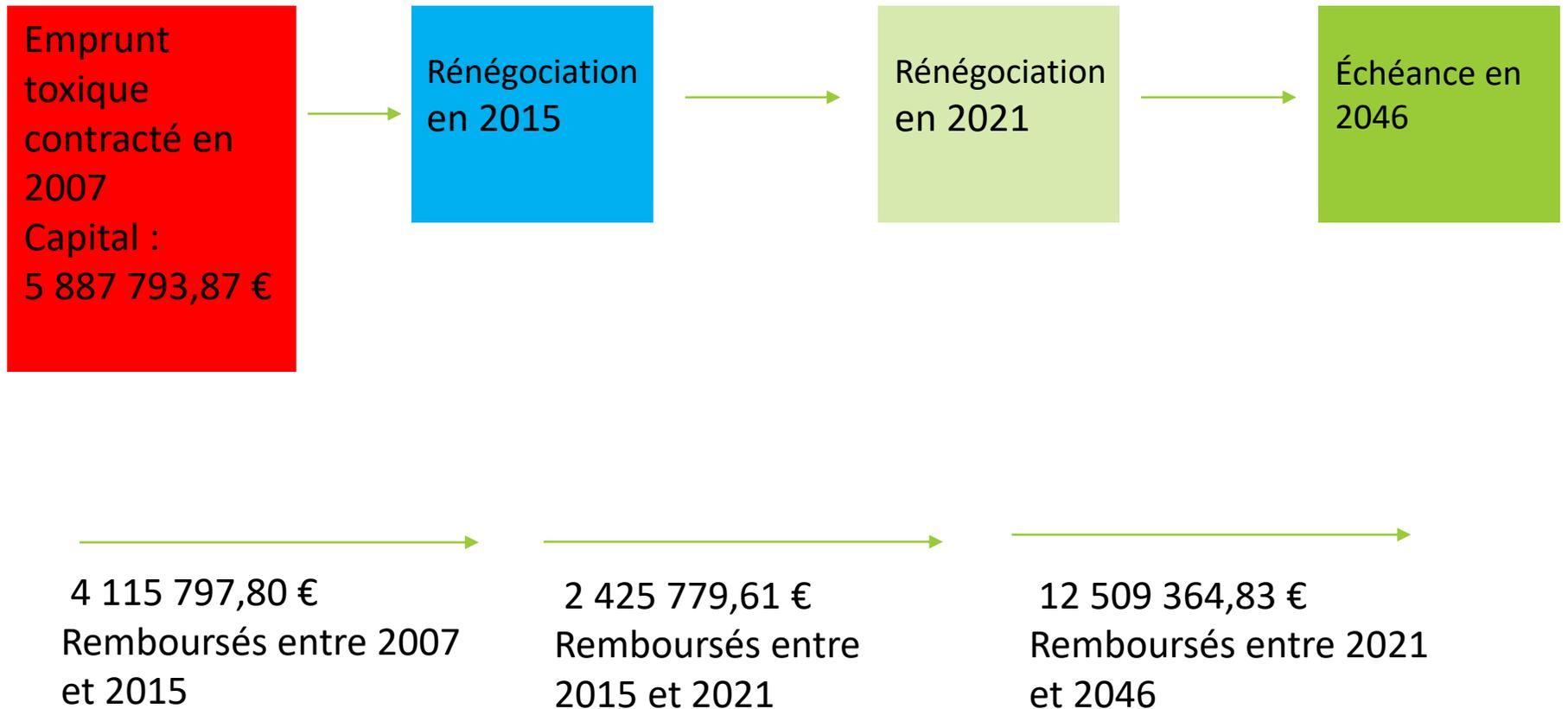
EMPRUNTS LIES A L'INVESTISSEMENT



Emprunt piscine contractualisé en 2023 mais non décaissé



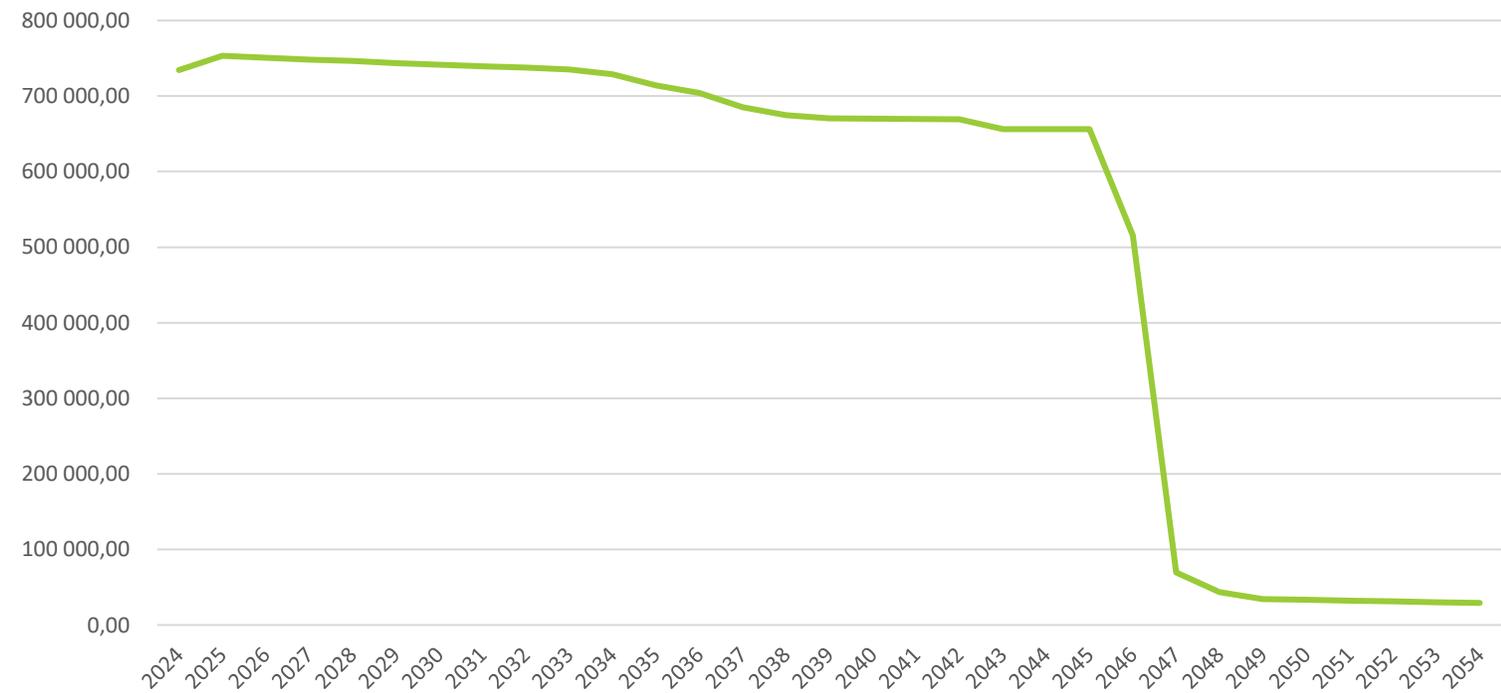
Les emprunts liés à la renégociation de l'emprunt toxique



En résumé pour sortir de l'emprunt toxique..... 5 887 793 € de capital empruntés en 2007 qui auront coutés, sans compter le soutien exceptionnel de l'Etat à hauteur de 11 millions d'euros, 9 950 915,75 € à la ville d'ici à 2046.... 39 années pour rembourser cet emprunt

Échéances des emprunts à venir

ANNUITES DES EMPRUNTS



Liste des emprunts hors A1

LEFOREST - BUDGET VILLE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2023(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

Résultat provisoire



Le résultat provisoire 2023

RESULTAT PROVISOIRE 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		203 541,75 €		1 137 970,56 €		1 341 512,31 €
Opérations de l'exercice	7 158 408,22 €	8 016 648,64 €	2 298 180,15 €	2 278 239,16 €	9 456 588,37 €	10 294 887,80 €
<i>résultat de l'exercice</i>		858 240,42 €	- 19 940,99 €			838 299,43 €
Totaux	7 158 408,22 €	8 220 190,39 €	2 298 180,15 €	3 416 209,72 €	9 456 588,37 €	11 636 400,11 €
Résultat de clôture en euros (2)		1 061 782,17 €		1 118 029,57 €		2 179 811,74 €